

Règlement du jeu concours des Journées européennes du patrimoine 2025 du GECT Alzette Belval

ARTICLE 1 _ OBJET DU CONCOURS

Le jeu concours des Journées européennes du patrimoine 2025 du GECT Alzette Belval a pour objectif de faire découvrir au grand public le patrimoine architectural de l'agglomération transfrontalière d'Alzette Belval. Les participants auront l'opportunité de remporter un lot.

ARTICLE 2 _ DEROULE ET DUREE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 19 septembre au 28 septembre 2025, période pendant laquelle les participants peuvent poster leurs photos.

Pour participer et valider votre inscription, vous devez :

1. Aimer la page Facebook et/ou suivre le compte Instagram du GECT Alzette Belval.
2. Poster vos photos sur le réseau social de votre choix. Un lieu correspond à une photo postée.
3. Mentionner le GECT Alzette Belval sur votre publication et utiliser le hashtag #JEPAlzetteBelval

Le concours se déroule simultanément sur :

- Facebook : GECT Alzette Belval,
- Instagram : gect_alzettebelval_12.

Les gagnants seront contactés avant le 15 novembre 2025 via les réseaux sociaux.

ARTICLE 3 _ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est libre et gratuite, ouverte à toute personne majeure (ou mineure avec autorisation parentale), limitée à une participation par personne (soit sur Facebook, soit sur Instagram).

Le concours est exclusivement en ligne.

Important :

- Pour valider la participation, il est nécessaire de publier une photo par lieu visité. Un post reprenant l'ensemble des lieux visités ne peut être pris en compte.

ARTICLE 4 _ LOTS

Les lots seront attribués en fonction du nombre de lieux visités :

- A partir de 2 lieux visités : Un jeu de cartes « Les 7 familles d'Alzette Belval ».
- Entre 4 et 8 lieux visités : Un jeu de cartes et une sacoche de vélo.
- Parcours complet (9 lieux) : Un jeu de cartes, une sacoche, une gourde, ainsi qu'un t-shirt et un hoodie du Flow festival.

**Dans la limite des stocks disponibles, dans la limite de 100 participations.*

ARTICLE 5 _ DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées (nom, coordonnées) sont utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu concours pour contacter les gagnants et leur remettre leurs lots. Elles ne seront ni conservées au-delà de la période du concours, ni transmises à des tiers.

Conformément à la loi française, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données. Pour exercer ce droit, contactez-nous à : contact@gectalzettebelval.eu

ARTICLE 6 _ ACCEPTATION DU REGLEMENT

En participant au concours, le participant déclare accepter les conditions de participation publiées dans le présent règlement du concours.

ARTICLE 7 _ RECOURS

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir aux autorités compétentes françaises, le GECT Alzette Belval étant de droit français dont le siège est situé en Moselle à Audun-le-Tiche.